



2 rue du pré vicinal 31270 CUGNAUX
07 49 62 57 70
asso.latelierdestalents@gmail.com

FICHE D'INSCRIPTION

Ateliers Théâtre / Comédie Musicale / Magie
2025-2026

ELEVE :

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

PROBLEMES DE SANTE / INFORMATION IMPORTANTE (maladie, allergie, handicap, troubles du comportement...) :

RESPONSABLES LEGAUX:

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Père ☐ Mère ☐ Responsable légal ☐

Père ☐ Mère ☐ Responsable légal ☐

Tel :

Tel :

Mail :

Mail :

PERSONNES SUSCEPTIBLES DE VENIR CHERCHER L'ENFANT :

Je soussigné(e) Mme ou Mr..... Responsable légal de
l'enfant..... déclare exact les renseignements portés sur cette fiche.

Fait à :

Le :

Signature :

ATELIERS THÉÂTRE / COMEDIE MUSICALE / MAGIE:



3-5 ans :

Mercredi de 16h30 à 17h15 ☐ Samedi de 9h15 à 10h00 ☐

6-8 ans :

Mercredi de 13h30 à 14h30 ☐

Samedi de 10h15 à 11h15 ☐

9-11 ans :

Mercredi de 14h45 à 16h15 ☐

11-14 ans :

Samedi de 11h30 à 13h00 ☐

Le Labo (Atelier semi-pro +12 ans) Cours intensif, et immersion au Coeur de la profession de comédien, découvrez tous les aspects du métier) :

Mercredi de 17h30 à 20h30 ☐

Comédie Musicale (9-15 ans) :

Jeudi de 18h15 à 19h45 ☐

Magie (9-15 ans) :

Jeudi de 18h15 à 19h45 ☐

TARIFS 2025 – 2026 (cochez le mode de paiement)

Groupe	Mensuel	Trimestriel	Annuel
3-5 ans	28 €/mois (10 règlements) ☐	93,33 €/trimestre (3 règlements) ☐	280 €/an ☐
6-8 ans	29 €/mois (10 règlements) ☐	96,67 €/trimestre (3 règlements) ☐	290 €/an ☐
9-11 ans	43 €/mois (10 règlements) ☐	143,33 €/trimestre (3 règlements) ☐	430 €/an ☐
11-14 ans	43 €/mois (10 règlements) ☐	143,33 €/trimestre (3 règlements) ☐	430 €/an ☐
Le Labo	83 €/mois (10 règlements) ☐	276,67 €/trimestre (3 règlements) ☐	830 €/an ☐
Comédie Musicale 9/15 ans	43 €/mois (10 règlements) ☐	143,33 €/trimestre (3 règlements) ☐	430 €/an ☐
Magie 9/15 ans	43 €/mois (10 règlements) ☐	143,33 €/trimestre (3 règlements) ☐	430 €/an ☐

Règlement par chèque(s) * ☐

Règlement en ligne via HelloAsso ☐

* Pour les règlements par chèque(s), merci de ne pas oublier de régler la cotisation annuelle de 5€

Vous pouvez payer votre cotisation par chèque ou via la plateforme HelloAsso

Page 2/5
Association

CHARTRE D'ENGAGEMENT ATELIERS THÉÂTRE 2025-2026 Association L'Atelier des Talents

1/MODALITES D'INSCRIPTIONS

1.a INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en début d'année, puis en fonction des places restantes disponibles dans chaque cours. L'inscription définitive sera validée après réception de la fiche d'inscription, la réception du paiement, la signature de la présente charte.

Nous ne proposons pas de séance d'essai en début de saison. Nous restons cependant ouverts à la discussion pour trouver un accord à l'amiable.

1.b INDIVISIBILITÉ

Chaque inscription validée est due. L'inscription se fait de façon ferme et définitive, et ce pour la durée de la saison en cours. Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas d'absence de l'élève, désistement, abandon, démission ou quelconque autre raison.

En cas de crise sanitaire, le théâtre des grands enfants devra continuer les encaissements mais une régularisation en Avoir sera faite trimestriellement uniquement sur demande du responsable légal ou de l'inscrit.

Est considéré comme abandon définitif l'absence de l'élève, non justifiée, de plus de 5 séances consécutives. La place de l'élève sera alors considérée comme vacante.

2/ LE PAIEMENT

2.a MODES DE PAIEMENT

Le paiement se fait par chèque à l'ordre de **l'Association L'Atelier des Talents** ou par le biais de <https://www.helloasso.com/associations/l-atelier-des-talents>

2.b FACILITÉS DE PAIEMENT

Il est possible de bénéficier de facilités de paiements au mois ou au trimestre

Pour les paiements par chèque : la totalité des chèques doit être remise lors de l'inscription. Les chèques seront encaissés aux dates indiquées par **l'Association L'Atelier des Talents**.

Pour les paiements par virement via **HelloAsso** : les règlements se feront en automatique.

Au cours de l'année, **l'Association L'Atelier des Talents** pourra vous demander une participation à hauteur de 30€ maximum pour l'achat de costumes ou accessoires. L'entrée pour le spectacle de fin d'année est fixée à hauteur de 15€ maximum par personne.

Signature de l'élève ou du représentant légal, précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

3/ ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

L'élève et/ou ses représentants légaux s'engagent à respecter la présente charte, ainsi que le règlement intérieur des salles accueillant les cours. La direction se réserve le droit d'exclure définitivement tout élève dont le comportement nuirait aux valeurs de **L'Association L'Atelier des Talents** : respect, bienveillance, absence de jugement de valeur, absence de discrimination....

L'élève s'engage à être assidu aux cours. Toute absence doit être préalablement annoncée au professeur. L'élève s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile couvrant son activité avec **L'Association L'Atelier des Talents**. L'élève s'engage à respecter le lieu et le matériel mis à disposition et fourni lors de ses activités. Toute dégradation pourra être facturée.

4/ ENGAGEMENT de l'Association L'Atelier des Talents.

L'Association L'Atelier des Talents s'engage à organiser les cours et ateliers dans un espace adapté.

L'enseignement dispensé est certifié de qualité par des professionnels sous l'égide de Conseil d'Administration de **L'Association L'Atelier des Talents**.

Les cours seront animés dans une atmosphère bienveillante, à l'écoute des élèves afin qu'ils se sentent à l'aise dans leur pratique.

L'Association L'Atelier des Talents décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dégradation d'objets personnels des élèves pendant les séances. Les objets personnels restent sous la responsabilité de leur propriétaire.

5/ AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE ET À LA VOIX

Dans le cadre des ateliers de **L'Association L'Atelier des Talents**, nous sommes amenés à communiquer sur les différentes activités que nous proposons. Nous souhaitons pouvoir utiliser les photos, vidéos et enregistrements vocaux pris lors des ateliers, restitutions, etc pour des publications (brochures, flyers, presse, site internet, réseaux sociaux, diffusion audiovisuelle...). En application de la loi Informatique et Libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

Signature de l'élève ou du représentant légal, précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

AUTORISATION DROIT À L'IMAGE

AUTORISATION Droit à L'IMAGE

Je soussigné.e responsable légal.e de
l'enfant..... **autorise / n'autorise pas*** l'Association L'Atelier des
Talents à utiliser à des fins promotionnelles les photos, vidéos et enregistrements vocaux de notre enfant au cours de
ses activités au sein du Ateliers.

A....., le.....

Signature du représentant légal, précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

6/ COMMUNICATION

Dans le cadre de nos activités, l'**Association L'Atelier des Talents** sera amenée à communiquer avec vous via l'envoi de
newsletter. Je soussigné.e **autorise / n'autorise pas*** l'Association L'Atelier des
Talents à m'envoyer à l'adresse suivante :

.....
des informations via une newsletter régulière.

A....., le.....

Signature de l'élève ou du représentant légal, précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

*barrer la mention inutile